

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture  
et de l'alimentation

## Arrêté du

### fixant les nombres de places ouvertes en 2022 au concours commun d'accès aux enseignements complémentaires conduisant aux diplômes nationaux d'internat des écoles nationales vétérinaires

#### Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment son article R. 812-65 ;

Vu l'arrêté du 13 avril 2021 relatif au diplôme national d'internat des écoles nationales vétérinaires, notamment ses articles 4 et 5,

Vu l'arrêté du 20 octobre 2021 habilitant les écoles nationales vétérinaires à délivrer des diplômes nationaux d'enseignement vétérinaire ;

Vu l'arrêté du 20 décembre 2021 portant ouverture du concours commun d'accès dans les écoles nationales vétérinaires à la session 2022,

Considérant la proposition de chacun des directeurs des écoles nationales vétérinaires,

Vu l'avis du Conseil des directeurs des écoles nationales vétérinaires en date du 8 juillet 2021 ;

#### Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Les nombres totaux de places ouvertes aux sessions 2022 du concours commun d'accès aux enseignements complémentaires conduisant aux diplômes nationaux d'internat des écoles nationales vétérinaires, prévus au 2<sup>o</sup> du I de l'article R. 812-65 du code rural et de la pêche maritime, sont les suivants :

| ÉCOLE                                                                                                                                | DOMAINE              | NOMBRE D'INTERNES |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|-------------------|
| École nationale vétérinaire d'Alfort                                                                                                 | Animaux de compagnie | 24                |
|                                                                                                                                      | Équidés              | 10                |
|                                                                                                                                      | Ruminants            | 4                 |
| École nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation Nantes-Atlantique (ONIRIS) / École nationale vétérinaire de Nantes | Animaux de compagnie | 20                |
|                                                                                                                                      | Équidés              | 9                 |
|                                                                                                                                      | Ruminants            | 4                 |

|                                                                                                                                                                                                   |                      |    |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|----|
| École nationale vétérinaire de<br>Toulouse                                                                                                                                                        | Animaux de compagnie | 18 |
|                                                                                                                                                                                                   | Équidés              | 6  |
|                                                                                                                                                                                                   | Ruminants            | 4  |
| Institut d'enseignement supérieur et<br>de recherche en alimentation, santé<br>animale, sciences agronomiques et<br>de l'environnement (Vet Agro Sup)<br>/ Ecole nationale vétérinaire de<br>Lyon | Animaux de compagnie | 20 |
|                                                                                                                                                                                                   | Équidés              | 7  |
|                                                                                                                                                                                                   | Ruminants            | 4  |

## Article 2

La directrice générale de l'enseignement et de la recherche est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin Officiel* du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Fait le 25 avril 2022

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation

Pour le ministre et par délégation :

La directrice générale de l'enseignement et de la recherche,  
Valérie BADUEL

